



## Capsule HISTORIQUE

350  
ans  
LACHINE

### DU VILLAGE À LA VILLE

Le 24 décembre 1872, à la demande des citoyens, l'Assemblée législative sanctionne l'*Acte pour incorporer la ville de Lachine*.

Les limites de cette ville, qui ne sont pas encore celles du Lachine que nous connaîtrons plus tard, vont du quartier des Écluses, à l'est, jusqu'aux terres dites de Stoney Point (aujourd'hui 45<sup>e</sup> Avenue) à l'ouest. On l'aura compris, la sécurité, l'hygiène, le logement, l'approvisionnement ne se présentent pas de la même façon à la ville qu'à la campagne où chaque famille dispose d'un vaste terrain, se nourrit de ses propres produits et peut compter, en cas de besoin, sur ses proches et son entourage immédiat.

Le mandat que se donne le conseil municipal de la Ville de Lachine offre un bon aperçu de la complexité des problèmes que pose l'habitat urbain :

- le maintien de la paix et de la sécurité publique;
- la nomination des inspecteurs de voirie chargés de l'entretien des voies publiques, des fossés, ponts, clôtures, trottoirs, etc.;
- l'évaluation foncière et le pouvoir de prélever des taxes et d'en gérer les revenus;
- la réglementation du commerce local;
- l'observance des lois de l'hygiène;
- les espaces et les services publics (rues, parcs, égouts, aqueduc, etc.).

#### Illustrations

##### **La coupe de la glace sur le fleuve** (SHL, fonds André Gélinas)

Les réfrigérateurs domestiques n'existent pas encore. En 1910, le Conseil municipal crée une Commission d'hygiène chargée, entre autres, de déterminer la salubrité des emplacements destinés à la récolte hivernale de la glace. Cette activité se poursuivra jusque dans les années 1950.

##### **Le poste de péage Lachine-Dorval** (SHL, fonds André Gélinas)

Les sommes perçues par l'établissement de postes de péage servent à l'entretien des routes, mais aucun règlement municipal ne peut contrer les inondations printanières.

Cette capsule est une gracieuseté de TC Media, éditeur du Messager Lachine & Dorval, fier partenaire du 350<sup>e</sup> anniversaire de Lachine.

Source: Hélène Lamarche, Société d'histoire de Lachine

### FROM THE VILLAGE TO THE CITY

On December 24, 1872, at residents' request, the Legislative Assembly approved the *Act to incorporate the city of Lachine*.

The boundaries of this city, which were not yet those of Lachine as we would know them later on, extended eastward to the Écluses sector and up to the lands called Stoney Point (today, 45<sup>e</sup> Avenue), to the west. As it may be well understood, safety, sanitation, housing and supplies were not the same in the city as in the country, where each family had vast grounds, nourished themselves from their own produce and could count, if need be, on their loved ones and immediate friends and relatives.

The responsibilities assumed by Lachine's City Council provide a good overview of the complexity of urban living problems:

- keeping the peace and maintaining public safety
- appointing road inspectors in charge of maintaining public roadways, ditches, bridges, fences, sidewalks, etc.
- property assessment and the power to levy taxes and manage revenues
- regulating local business
- complying with the rules of hygiene
- public spaces and services (streets, parks, sewage and water supply systems, etc.).

#### Illustrations

##### **Ice-cutting on the river** (SHL, fonds André Gélinas)

Household refrigerators didn't yet exist. In 1910, City Council created a sanitation committee with various responsibilities such as determining the best locations—from a food safety point of view—for collecting ice in winter. Such operations continued until the 1950s.

##### **The Lachine-Dorval toll booth** (SHL, fonds André Gélinas)

The money collected in setting up toll booths was used for road maintenance; however, no municipal bylaws could block the spring flooding.

This capsule is a courtesy of TC Media, editor of Le Messager de Lachine & Dorval, a proud partner of the 350<sup>e</sup> anniversary of Lachine.

Source: Hélène Lamarche, Société d'histoire de Lachine